



Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement

Rue Centrale 49 2501 Bienne
T: 032 326 16 11 F: 032 326 16 90
info.tee@biel-bienne.ch www.biel-bienne.ch

Aux représentantes et
représentants des médias

Communiqué de presse du 19.11.2018

Le Conseil municipal protège les quartiers d'habitation – mise en œuvre de mesures de circulation dans le quartier du Champ-du-Moulin

Suite à différentes coordinations avec l'Office des ponts et chaussées du Canton de Berne et la Ville de Nidau, la Ville de Bienne va mettre en place des mesures de circulation au Champ-du-Moulin.

L'objectif de ces mesures est de réduire les charges de trafic au cœur du quartier en diminuant le trafic de transit et d'évitement de l'autoroute et en orientant les véhicules motorisés sur le réseau principal au profit de chemins d'école délestés et de davantage de place pour les cyclistes et les transports publics.

Deux sens uniques seront réalisés: l'un sur la place de la Thielle direction Est avec bus et vélos en sens inverse et l'autre à la rue de la Thielle entre la rue Alexander-Moser et la Grenzstrasse de Nidau avec vélos en sens inverse. Le carrefour rue de la Thielle – chemin des Landes sera fermé au trafic motorisé en direction de l'école sur cet important accès qui y mène. Les rues parallèles à la route de Brügg/route de Port (chemin de Cerlier, chemin des Fléoles, chemin Wilhelm-Kutter) seront réservées aux riverains et riveraines.

La stratégie du Conseil municipal vise la durabilité: le trafic motorisé est dirigé sur le réseau principal, afin de réduire les nuisances dans les quartiers. Les voies cyclables, la marche à pied et les transports publics ont la priorité en milieu urbain et plus spécialement au cœur des quartiers.

Ces mesures s'inscrivent dans la mise en œuvre du Plan directeur des mesures d'accompagnement à l'autoroute de contournement A5. Avec l'ouverture de l'autoroute, la région dispose d'un ouvrage à haut débit pouvant et devant absorber une partie du trafic circulant en ville. Le plan directeur stipule ainsi qu'il est du devoir des propriétaires de routes de mettre en œuvre des mesures visant à protéger les quartiers et à concentrer une grande partie du trafic sur des axes principaux. Cette volonté amène des changements d'habitudes contribuant à plafonner les charges de trafic motorisé en ville selon les objectifs stipulés dans le Règlement pour l'encouragement de la circulation piétonne et cycliste et des transports publics de la Ville de Bienne.

Pour tout renseignement complémentaire:

Barbara Schwickert

Directrice des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement

Tél. 032 326 16 11

Roger Racordon

Responsable du Département des infrastructures

Tél. 032 326 16 53

Annexe: plan